

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS - GALOP D'ESSAI

Travaux dirigés de Mmes et MM. David, Hassou, Hotait, Wawalaha & Worms

Samedi 30 nov. 2024

* * *

Consignes : vous résoudrez le cas pratique suivant avec rigueur et méthode.

Documents autorisés : aucun.

Durée : 1h30, 2h pour les étudiants disposant d'un tiers temps.

Vous êtes avocat. Trois dossiers viennent d'être déposés sur votre bureau. C'est urgent : il vous est demandé de fournir des réponses précises et conclusives en une heure et trente minutes.

Premier dossier. M. de Boucicaut est le gérant d'une société de kiosques à journaux automatisés. Grâce à sa société, il a en effet mis au point un modèle de borne automatique permettant à quiconque d'obtenir le journal ou le magazine de son choix en version papier, moyennant – évidemment – le paiement d'une somme d'argent. Il envisage d'implanter plusieurs de ses bornes sur le territoire de la commune de Quimperlé, dans le Finistère. Il estime en effet que cette ville a bien besoin d'un peu de modernité : les kiosques « à l'ancienne » qu'elle connaît ne doivent pas survivre à l'évolution technologique en cours.

Il aimerait particulièrement implanter une de ces bornes sur la place Charles de Gaulle, située en basse ville, place aujourd'hui ouverte à la circulation. Dans l'idéal, il aimerait que la réalisation de son projet le rende titulaire de droits réels.

M. de Boucicaut se demande si son projet est réalisable et, le cas échéant, quelle serait la procédure à suivre.

Deuxième dossier. La commune de Lorient a confié à la société La Sportive l'exploitation d'un centre nautique communal, pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de ladite convention. Mais le maire de Lorient vous informe qu'en quittant les lieux peu après l'échéance de la convention, la société La Sportive a considérablement endommagé la plage aux abords du centre (on y trouve encore des monticules de déchets en tout genre).

Il vous demande ce qu'il peut faire à cet égard.

Troisième et dernier dossier. Mme Campo-Formio est embêtée. Maire de la commune de Rennes, elle a l'impression que l'Etat souhaite exproprier une partie des biens qui sont propriétés de la commune. Le Préfet a récemment fait savoir que, pour pouvoir accueillir certains services dédiés au fonctionnement d'une nouvelle université, un des bâtiments de la commune (qui abrite aujourd'hui une cantine administrative et quelques bureaux de l'administration communale) devra désormais être entièrement dédié au fonctionnement de l'université en question. Mme Campo-Formio est farouchement opposée à ce projet.

Qu'en pensez-vous ?